

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 64 (1926)
Heft: 35

Artikel: A propos d'armoiries
Autor: Buffat, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-220486>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne.
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

L'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



A PROPOS D'ARMOIRIES

Un abonné, bourgeois de Vuarrens, nous adresse la lettre suivante que nous sommes heureux de publier, parce que, comme l'auteur, nous goûtons peu les armoiries que l'on nous avait données comme authentiques et que nous avons publiées comme étant celles de Vuarrens.

Espérons que l'armorial des communes vaudaises sera prochainement augmenté d'un nouvel écusson de caractère héraldique, d'autant plus beau qu'il sera simple et conforme aux règles du blason.

Chaux-de-Fonds, 20 juillet 1926.

« Rédaction du Conteur Vaudois

« Messieurs,

« Dans votre numéro du 17 courant vous publiez sous le titre « Armoiries communales » des armoiries qui seraient soi-disant celles de Vuarrens, ma commune d'origine.

« Je crois savoir que cette commune n'a pas été consultée sur l'établissement des armoiries publiées par le Conteur et qu'elle n'est pas disposée à se laisser « colloquer » des armoiries qui ne sont — couleurs à part — que la copie servile de celles de Vevey. Vuarrens sera appelé prochainement à examiner un projet en élaboration.

« Recevez, etc.

« Eug. Buifat, abonné au Conteur. »



IL N'Y A PAS, IL EST BEAU

CHANTONS notre aimable patrie ; chantons cette terre chérie, et son beau lac et son tableau de vie ; Chantons tous le canton de Vaud... si beau !

Ah ! le bon doyen Curtat n'eut pas beaucoup de peine à entraîner ses compatriotes ; ils entonnèrent d'emblée, comme pour le « Vaudois, un nouveau jour se lève, qui porte la joie en nos cœurs ».

Domage que ce dernier chant, qui, comme le premier répond si bien à l'esprit de notre peuple, bonhomme et rêveur, célèbre « l'amour des lois ». Nous l'avons dit plus d'une fois : Les lois ont droit au respect ; il est même très prudent de les respecter et d'y obéir, mais avoir « l'amour » des lois n'est pas possible. Enfin, n'insistons pas.

Pour rien si follement
N'usons pas notre langue
Tout avis est mauvais
Et tout sermon déplaît.
Vieux habits, vieux galons,
Inutile harangue.

a dit, avec raison, Victor Favrat.

Oh ! oui, notre canton de Vaud est beau. C'est assurément l'un des plus beaux de la Suisse, dont il synthétise en quelque sorte les divers aspects. Il a tout ce qui caractérise la terre helvétique, tout !

Quelqu'un nous le répétait encore l'autre jour. La semaine dernière, nous disait-il, j'ai em-

mené mon fils aîné et lui ai tenu le langage que voici

« Mon cher enfant, tu as eu le privilège de naître dans un beau et bon pays. Nous allons en visiter une partie, sac au dos, bâton à la main. Nous voyagerons au gré de nos désirs, de nos goûts, de nos forces et des circonstances, avec lesquelles il faut toujours compter. En apprenant à le bien connaître, tu apprendras à le mieux aimer. Les régions que nous allons parcourir voisinent le canton de Fribourg, l'un de ceux qui ressemblent le plus au nôtre, par sa nature et par sa population. N'était la divergence des confessions, que dénoncent les lieux de culte, on ne s'apercevrait pas du passage de la frontière. Il y a moins de distance de Moudon à Romont, de Châtel St-Denis à Vevey, de Payerne à Estavayer, que de Coppet à Versoix ou de Concise à Vaumarcus. »

Et nous sommes partis ; et nous sommes allés d'enchantement en enchantement. Partout, une grande variété d'aspect ; partout des spectacles nouveaux. Vignes, champs, forêts, lacs, bourgades pittoresques et originales, nous avons tout traversé, tout vu. Et partout, des populations simples, heureuses, accueillantes.

Aimons bien notre pays ; servons le avec dévouement, avec joie, avec plaisir. Il le mérite.

« Chantons notre aimable Patrie ! »

J. M.



LA LANTERNA ET LOU TAMBOR

ME sovigno et bin dai villio assebin, qu'on ne vâvâ pas bin bi cuemin ora pôr gouverna et ècore à l'èclai, et tot parâi l'ivrâdo sè fasâi assebin tiè ora.

Vos ra bi dere, l'èotie dé curieux tiè clli lélétrique : on viré onna petita cllia et pu tac, on est cazu éblousai cein yin cuemin on inludzo.

Dain lou teimp on avâi ion dé cllia craizu pliat avoué de l'hélo à bin onna tsandâila qu'on betavé dain on carnotset à l'étrâbllo et à la grandze dain onperte qu'on fasâi à onna colonda.

Mâ, du adan, lè zaféré l'ant bin tsandzi avoué cllia moderna d'ora, et encora l'assurance pôr lè zinzendie que cein l'a éta tota onna comédie.

Per ordre dai autoritâ lè dzeins l'ant dû sè moblia d'onna lanterna, cuemin on avâi pas encora dai pillier, l'est lou tambour qu'êtâi tserdzi dai publicachon. Nom de sort ! por cein l'iré zèlà, le réchaivesai tsaqué iadzo onna quartéta à bin on demi pot de bounaman.

Lou premi coup que l'a réchu lè zordres dai autoritâ pôr la lanterna, l'a vito prépara sa tièce et rrran-tanplan plan plan... rrrapataplann.

« Dain l'ao sèance dâo doz dâo mâi, lè z'autoritâ l'ant décidea que, ti cllioque que l'avant grandze et étrâbllo dèvessant sè mobliâ d'onna lanterna et lâi beta l'ao craizu dedein. » Ran-pan tan-plan !

Tot cein l'est dé la manigance à vô z'einnoï !

sé dezan lè dzein, et tot ein marmotin l'an prâi cllia lanterna (fallot) por gouverna, mâ nenni por vaire bi l'avant àobliâ d'allumâ lou craizu et dé colère djuravon apri cllia manàire dé tatipotse. L'an réchaillai lou craizu et l'ant rébeta dain lou carnotset cuemin dévânt. Quand cllia monchu l'ant cein apêchu, sé sant vu dobedzi dé referé onna novalla sèance por remettre aô tambou et revaisé lou raranplan, plan, plan rrrapataplann ein avant.

« Lè z'autoritâ dain l'ao derraire sèance l'ant decidea, que, ne sufisâi pas de mettre lou craizu dain la lanterna, mâ que ne faillâi pas àobliâ dé l'allumâ ! » Ran-tan-plan plan plan !

Ma fâi, l'a éta la derraire publicachon que lou tapin l'a fé. A la premiere que l'a éta posâje à pilier lou pourro diâbllo l'ire por pliora, tant regrettavé dé ne rein mé pouâi tapa su sa tièce, et encora bin mé lè quartette que lâi fasant tant plièzi.

E. P., Morges.

L'Alibi. — Mme Ledot, la femme du parfumeur bien connu, vient d'engager une nouvelle bonne, qui est arrivée nantie des meilleurs certificats. Elle l'a aussitôt mise au travail dans son salon, car elle attend quelques amis pour prendre le thé à cinq heures.

Or, voilà que soudain retentit un bruit insolite provenant précisément du salon. Mme Ledot fronce le sourcil, mais, de peur de mécontenter la nouvelle bonne, elle se retient d'aller sur place se rendre compte de la cause de ce bruit.

Une demi-heure plus tard, la servante passe devant la porte de la pièce où est madame Ledot. Celle-ci l'interroge, presque aimablement :

— Dites-moi, ma fille, quel était donc ce bruit qu'on a entendu tout à l'heure ?

— Oh ! madame, c'est un vase qui est tombé par terre et qui s'est cassé en dix morceaux.

— Un vase !... Je parie que c'est un de mes beaux vases de cristal !...

— Hélas ! oui, madame.

— Et c'est vous qui avez fait tomber ce vase ?...

— Oh ! non, madame, c'est le chien...

Mme Ledot demeure un instant comme suffoquée, puis, soudain inquiète :

— Quel chien ? demande-t-elle...

Alors, la bonne, inquiète, à son tour :

— Est-ce que vous n'en auriez pas, par hasard ?...

LE MUNICIPAL

VOUS n'avez peut-être pas connu Daniel des Fiaugères ? Il est mort cet hiver, chargé d'années. Sur sa tombe, au modeste cimetière du village, on a gravé son nom avec ces mots : « Bon époux, bon père, bon citoyen ». Au rebours de tant d'autres, cette épitaphe ne ment pas. Daniel fut vraiment un brave homme et, sauf une brève période, sa conduite eût pu être donnée en exemple à tous ses compatriotes.

Vers sa cinquantième année, Daniel eût la faiblesse d'accepter le poste de municipal. Il n'était pas plus fait pour cela que l'empereur d'Allemagne pour gouverner le canton de Vaud. Mais flatté qu'on se fut adressé à lui, il n'avait pas osé refuser. Quelle part prenait-il à l'administration communale, comment se comportait-il aux séances de la municipalité ? Nul ne l'a jamais su. Mais, ce qui crevait les yeux à tous et ce qui rendait furieuse madame Daniel, c'est qu'après les réunions à la maison de commune, il rentrait grisé par autre chose que par les honneurs.

Avec cette régularité qu'il apportait en tout,